



République Française

Département du Doubs

Arrondissement de  
Besançon

Canton de Saint-Vit

N° 2026/06/03/07

Date de convocation :

20/02/2026

Objet de la délibération :

**Budget Primitif 2026**

**Nota – Le Maire certifie**

- que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la mairie d'Épeugney le

13/03/2026

que la convocation du Conseil Municipal avait été faite le

20/02/2026

- que le nombre des membres en exercice est de 13.

Le Maire

**Registre des Délibérations  
du Conseil Municipal de la Commune d'Épeugney  
Séance du 6 mars 2026**

L'an deux mille vingt-six

Le six mars à vingt heures et trente minutes,

Le Conseil Municipal de la commune d'Épeugney s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la présidence de M. Guillaume AYMONIN, Maire.

**Présents** : M. Guillaume AYMONIN, M. Guillaume CRETIN, M. Romuald TAUVERON, M. Patrick CAULIER, M. Eric CLEMENT, M. Nicolas DEAU, M. Stéphane LOGUIOT, M. Gwenaël LE GALLO, M. Régis LAFON, M. François VIENNET, M. Daniel PRENANT, M. Edmond BARBA.

**Absent excusé** : M. Jean-Michel CLEMENT.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, Guillaume CRETIN, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ses fonctions qu'il a acceptées.

Mr le Maire a déclaré la séance ouverte.

Le Maire précise que le budget d'une commune se compose de deux sections bien distinctes :

- **La section de fonctionnement**, qui concerne la gestion quotidienne de la collectivité. Elle regroupe l'ensemble des dépenses et recettes nécessaires au bon fonctionnement régulier des services communaux (charges de personnel, fournitures, énergie, prestations de service, etc.).
- **La section d'investissement**, dédiée au financement des projets structurants de la commune. Elle comprend notamment les acquisitions mobilières et immobilières, les études et travaux, les remboursements d'emprunts, les souscriptions de nouveaux prêts, ainsi que les subventions ou dotations d'investissement perçues en lien avec ces projets.

La section de fonctionnement est équilibrée, avec des dépenses et des recettes atteignant chacune 1 009 179,62 €. La section d'investissement présente un excédent, avec des recettes s'élevant à 1 277 058.75 € et des dépenses totalisant 909 505.13 €.

Ce budget prévoit un montant de **2 018 684.75 € de dépenses et 2 386 238.37 € de recettes** en tenant compte des opérations d'ordre.

BUDGET PRIMITIF 2026			
		Dépenses	Recettes
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	896 377.13	1 265 398.92
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1)	13 128.00	-
	001 solde d'exécution de la section d'investissement reporté	-	11 659.83
Total de la section d'investissement		909 505.13	1 277 058.75
		Dépenses	Recettes
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	1 109 179.62	445 515.00
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1)		
	002 solde d'exécution de la section de fonctionnement reporté		663 664.62
Total de la section de fonctionnement		1 109 179.62	1 109 179.62
<b>TOTAL DU BUDGET</b>		<b>2 018 684.75</b>	<b>2 386 238.37</b>

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal approuve le budget primitif 2026.

Fait et délibéré le jour, mois, an que dessus.

Pour extrait conforme.

Le Maire,  
Guillaume AYMONIN

Le secrétaire de séance  
Guillaume CRETIN

